

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la réglementation 1907/2006/EC - révision 2020/878

Date d'impression 07/02/2025

Date de création 02/02/2015

Numéro de révision 4.7  
Date de révision 31/12/2024

## RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / DE L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : SOLVO KLEEN  
Code produit : 0357G  
UFI: FE03-G0G9-N009-HP4J

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation recommandée

Utilisation industrielle. Dégraissant solvanté.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NCH FRANCE S.A.S.  
REGUS Gare de Lyon  
37-39 Avenue Ledru Rollin CS 11237  
75570 PARIS Cedex 12  
Tél: 01.64.44.51.60  
Adresse e-mail: fratech@nch.com  
Site internet: www.ncheurope.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

01.64.44.51.60 (Heures de bureau). Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

## RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conforme à la directive (EC) No 1272/2008 (CLP/GHS) et ses adaptations

Danger par aspiration: Catégorie 1  
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Classification conforme à la directive 67/548EEC - 1999/45 EC

Contient HYDROCARBONS, C11-C14, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS.

#### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

#### Mentions de danger

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

#### Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Conseils de prudence

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 - NE PAS faire vomir

A usage professionnel.

Tenir hors de portée des enfants.

### 2.3. Autres dangers

Pas de danger additionnel identifié.

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

Le produit ne contient pas de substances qui ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (REACH - Article 57(f))

## RUBRIQUE 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	CE n° (numéro d'index UE)	EU - REACH reg number	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Notes

HYDROCARBONS, C11-C14, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS	NOT ASSIGNED	926-141-6	01-2119456620- 43	50 - <100	Asp. Tox. 1 (H304)	P
--	--------------	-----------	----------------------	-----------	-----------------------	---

Pour toutes les mentions de danger et des phrases de risques mentionnés dans cette section, voir le texte complet dans la section 16.

#### EU notes

Note P - La classification comme cancérigène ou mutagène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0.1% w/w benzène

## RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### Conseils généraux

Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

#### Contact avec les yeux

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.

#### Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon, en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

#### Ingestion

En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Danger par aspiration en cas d'ingestion – Peut pénétrer les poumons et provoquer des lésions. Se rincer la bouche à l'eau. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

#### Inhalation

Si un problème de respiration apparaît, aller à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Sensibilisation

Pas d'information disponible.

#### Contact avec les yeux

Peut causer des irritations et des rougeurs.

#### Contact avec la peau

Un contact prolongé peut dessécher la peau et provoquer une irritation telles que rougeurs ou démangeaisons.

#### Ingestion

L'aspiration dans les poumons lors de l'ingestion ou le vomissement peut causer une bronchopneumonie ou un oedème pulmonaire pouvant entraîner la mort.

#### Inhalation

L'inhalation de pulvérisations peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer des maux de tête, étourdissements, somnolences et nausées.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Avis aux médecins

Traiter de façon symptomatique. Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions.

## RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utilisation: Poudre sèche. Mousse résistant à l'alcool. Eau pulvérisée.

#### Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire et un équipement complet de protection.

## RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Le matériel peut créer des conditions glissantes. Voir section 8. Enlever toute source d'ignition. Ventiler la zone. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter que le produit pur ne soit rejeté dans les eaux de surface et dans le réseau d'assainissement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Insoluble dans l'eau et flotte à la surface.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de confinement

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et

transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section. Enlever toute source d'ignition.

#### Méthodes de nettoyage

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Pour les résidus non volatils : Nettoyer de préférence avec un détergent, ne pas utiliser de solvant.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir sections 7, 8 et 13.

### RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne jamais siphonner avec la bouche. Assurer une ventilation adéquate.

L'utilisation de confinement secondaire est recommandé à savoir planchers/surfaces étanches qui permettra de contenir les déversements.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans le conteneur original. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Stocker conformément à la réglementation locale.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

### RUBRIQUE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition

Si les vapeurs, fumées ou brouillards sont générés, leur concentration dans la zone de travail doit être réduite au niveau le plus bas raisonnable. Calculé selon la procédure de calcul EH40 2005, (RCP) pour les mélanges de solvants. Limites d'exposition. RCP - TWA (8hrs): 1200 mg/m<sup>3</sup>.

Nom chimique	Union européenne	Royaume Uni	France	Allemagne	Belgique
HYDROCARBONS, C11-C14, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS		RCP - TWA 1200 mg/m <sup>3</sup> (165 ppm)			

#### **DNEL (niveau dérivé sans effet)**

Non applicable.

#### **PNEC (concentration prévisible sans effet)**

Non applicable.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Mesures d'ordre technique

Une ventilation locale est suggérée pour contrôler l'exposition des activités qui peuvent générer des niveaux élevés de vapeurs, brouillards ou de fumées.

##### Équipement de protection individuelle (EPI)

Utiliser des équipement de protection individuelle conformément au Règlement (UE) 2016/425.

##### Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Conforme à EN 14387 (vapeurs organiques).

##### Protection des mains

Porter des gants de protection conforme à la norme EN 374. Type de gants suggérés: Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle). Caoutchouc fluoré. Alcool de polyvinyle. Temps de passage minimal de la matière constitutive du gant (niveaux de performance 4, temps de passage: > 120 min). La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de facteurs d'utilisation tels que la fréquence et durée de contact, la résistance à la température et aux agents chimiques. L'utilisation d'un gant de protection chimique peut être beaucoup plus courte que le temps de pénétration déterminé par des essais. Pour la durée d'utilisation des gants, se référer aux recommandations du fabricant.

##### Protection des yeux

Lunettes de sécurité si la méthode d'utilisation peut entraîner un contact oculaire. Approuvé selon EN 166.

##### Considérations générales d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Les informations ci-dessous indiquent des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

Aspect	Incolore
Odeur	Hydrocarbures
État physique	Liquide
pH	Non applicable.
Point d'éclair	> 70 °C

<b>Méthode</b>	Pensky Marten test fermé
<b>Densité</b>	0.82
<b>Viscosité</b>	2.0 - 3.5 cSt @ 20 °C
<b>Solubilité</b>	Insoluble dans l'eau
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	> 200 °C
<b>Température de décomposition</b>	Pas d'information disponible
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	180 - 270 °C
<b>Point/intervalle de fusion</b>	Pas d'information disponible
<b>Limites d'inflammation dans l'air en %</b>	
<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>	7
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	0.6
<b>Taux d'évaporation</b>	0.04
<b>Pression de vapeur</b>	> 0.01 kPa @ 20 °C
<b>Densité de vapeur</b>	Pas d'information disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Pas d'information disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Pas d'information disponible
<b>Teneur en COV</b>	100 %
<b>Point d'écoulement</b>	< -20 °C

## 9.2. Autres informations

Pas d'autre information disponible

## RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Non considéré comme hautement réactif. Voir plus d'information ci-après.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le mélange lui-même ne réagira pas dangereusement ou ne polymérisera pas pour créer des conditions dangereuses dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Sans, dans des conditions de stockage et d'utilisation normale.

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote.

## RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
HYDROCARBONS, C11-C14, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS			LC50 5000 mg/m <sup>3</sup> (Rat) (vapeur)

#### Sensibilisation

Pas d'information disponible.

#### Contact avec la peau

Un contact prolongé peut dessécher la peau et provoquer une irritation telles que rougeurs ou démangeaisons.

#### Inhalation

L'inhalation de pulvérisations peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer des maux de tête, étourdissements, somnolences et nausées.

#### Ingestion

L'aspiration dans les poumons lors de l'ingestion ou le vomissement peut causer une bronchopneumonie ou un oedème pulmonaire pouvant entraîner la mort.

#### Contact avec les yeux

Peut causer des irritations et des rougeurs.

#### Cancérogénicité

Ce produit ne contient pas de substance cancérigène connue.

#### Effets mutagènes

Ce produit ne contient pas de substance mutagène connue.

#### Effets sur la reproduction

Ce produit ne contient pas de substance connue ayant un effet sur la reproduction.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

#### Danger par aspiration

Danger par aspiration: Catégorie 1

**11.2 Informations sur les autres dangers**

Le produit ne contient pas de substances qui ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (REACH - Article 57(f))

**RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1. Toxicité**

*Informations sur le produit*

Le produit lui-même n'a pas été testé.

**Effets écotoxicologiques**

Contient une/des substance(s) connue(s) dangereux(es) pour l'environnement aquatique.

Nom chimique	Toxique pour les poissons	Crustacés	Toxique pour les algues
HYDROCARBONS, C11-C14, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS	LL0 1000 mg/l (96h) Oncorhynchus mykiss	EL0 1000 mg/l (48h) Daphnia magna	EL0 1000 mg/l (72h) Pseudokirchneriella subcapitata

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Intrinsèquement biodégradable selon OECD 302 A-C.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation peu probable due à une rapide biodégradation du produit.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit est insoluble et flotte sur l'eau. Ce mélange est volatile et s'évaporera rapidement dans l'air si mise à l'air libre.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances qui ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (REACH - Article 57(f))

**12.7. Autres effets néfastes**

Pas de données disponibles

**RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

*Déchets de résidus / produits non utilisés*

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

*Emballages contaminés*

Vider les restes. Les récipients vides doivent être mis à la disposition des centres de traitement pour leur recyclage ou leur élimination. Recycler selon la réglementation en vigueur. Pour les emballages vides - ne pas souder, braser ou meuler etc.. Ne pas exposer à la chaleur, aux flammes, étincelles ou source d'ignition.

*N° de déchet suivant le CED*

Les codes de déchets suivants EWC/AVV peuvent être applicables

07 07 04\* Autres solvants, liquide de lavage et liqueurs mères organiques

14 06 03\* Autres solvants et mélanges de solvants

*Autres informations*

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application

**RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**14.1, 14.2, 14.3, 14.4.**

**Non classé pour le transport de matières dangereuses**

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Pour le transport, le mélange n'est pas dangereux pour l'environnement

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Pas de précautions spéciales.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

L'emballage n'est pas typiquement transporté par IBC's

**Informations complémentaires**

Les informations ci-dessus sont basées sur la dernière réglementation de transport, ADR pour la route, RID pour le chemin de fer, IMDG pour la mer, et IACO/IATA pour les airs.

**RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette mélange a été classée en conformité avec la Réglementation EC 1272/2008 (CLP) et ses adaptations.

*Tableaux des maladies professionnelles :*

*Classification allemande WGK*

Classe de danger pour l'eau hebdomadaire (WGK1), Classification selon AwSV-Verordnung

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour ce mélange par le fournisseur

**RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS****Texte des phrases H mentionnées sous l'article 3**

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Classification et procédure utilisée pour déterminer la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:**

Sur la base des résultats d'essais. H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Préparé par JD**

**Date de création** 02/02/2015

**Date de révision** 31/12/2024

**Résumé des révisions**

SDS mise-à-jour Sections de la FdS mise-à-jour 2 3 16 8

**Abréviations**

REACH: Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques

EU: Union européenne

EC: Commission européenne

EEC: Communauté économique européenne

UN: Nations unies

CAS: Chemical Abstracts Service

PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique

vPvB: très Persistantes et très Bio-accumulables

LC50: Concentration létale médiane

LD50 : Dose létale médiane

EC50: Concentration efficace médiane

LogPow: LogP octanol/eau

VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe (règlement administratif allemand des substances représentant un risque pour les eaux de surface : Allemagne)

WGK: Wassergefährdungsklasse (Classement de pollution des eaux).

AVV: Abfallverzeichnis-Verordnung (Code de déchet)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (European agreement governing the international carriage of dangerous goods by road)

IMDG: Maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer; (Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail)

EmS: Consignes d'Urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses

ERG: Guide des mesures d'urgence

IBC: Grand récipient pour vrac

IUCLID / RTECS Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées / Registre des effets toxiques des substances chimiques

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

EDTA: Acide éthylènediamine tétraacétique

VOC: Composés organiques volatiles

w/w: Fraction massique

DMSO: Sulfoxyde de diméthyle

OECD: Organisation de coopération et de développement économiques

STEL: Limite d'exposition à court terme

TWA: Moyenne pondérée dans le temps

BGW: Biologischer Grenzwert (Allemand)

NGV: Moyenne pondérée dans le temps

AGW: 'Arbeitsplatzgrenzwert' (valeurs limites au poste de travail, Allemagne)

**Information supplémentaire**

Les résultats des tests de composants présentés dans les sections 11 et 12 sont généralement fournis par ChemADVISOR et assemblés à partir de sources de documentations accessibles au public, par exemple IUCLID / RTECS

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales

**Clause de non-responsabilité**

Les informations fournies sur cette Fiche de Données de Sécurité sont exacts au meilleur de nos informations et connaissances à la date de sa publication. Les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport, élimination et le rejet et ne doit pas être considérée comme une garantie ou spécification de qualité. Les informations concernant uniquement le produit spécifique et ne peut être valable pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans tout processus, sauf mention contraire dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**